

Jean-Baptiste André Godin à Jacques Philippe Delorme, 11 février 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (14)

Collation 4 p. (339r, 340r, 341v, 342r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jacques Philippe Delorme, 11 février 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/47593>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [11 février 1874](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Delorme, Jacques Philippe](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur la révocation de Godin maire de Guise. Godin informe Delorme que le gouvernement n'a pas laissé hier la possibilité de poser à la tribune de l'Assemblée nationale la question concernant les maires dont la situation est irrégulière, et qu'il a écrit au préfet de l'Aisne que les instructions de monsieur le sous-préfet étaient contraires à la loi, et qu'il resterait maire de Guise jusqu'à ce que le gouvernement ait procédé à son remplacement. Il demande à Delorme de veiller à l'apurement des comptes de leur gestion et de mandater tout ce qu'il sera possible pour éviter aux personnes ayant travaillé pour eux des démêlés avec la nouvelle administration. Il lui demande également de prendre avec lui une copie des budgets et autres documents financiers de la ville, si besoin avec l'aide d'Alfred Denisart.

Notes Nommé maire de Guise en août 1870, Godin est révoqué par le gouvernement à la suite de la loi municipale du 20 janvier 1874 qui confie au soin du Président de la République ou aux préfets la nomination des maires et des adjoints de municipalités ; il proteste contre les conditions de sa révocation (voir Marrel (Guillaume), « L'élu et son double. Cumul des mandats et construction de l'État républicain en France au milieu du XIXème siècle et au milieu du XXe siècle » [en ligne : <https://hal.science/tel-01691408/document>, consulté le 11 janvier 2023]).

Mots-clés

[Actualité](#), [Finances publiques](#), [Idées politiques](#)

Personnes citées

- [Denisart, Alfred](#)
- [Gigault de Crisenoy, Étienne Jules \(1831-1901\)](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 08/10/2025
